

Parlement jurassien

Groupe socialiste



Parti socialiste
jurassien

Motion no : 1089

Égalité de traitement pour les coûts de répartition des subsides à la réduction des primes maladies.

Lors des différentes séances de la CGF avant la décision finale sur le budget 2014 du mercredi 18 décembre 2013, la problématique des émoluments perçus par les caisses de l'état pour services spécifiques rendus a été abordée à plusieurs reprises.

La trésorerie générale nous a informés que concernant la réduction des primes maladies, je cite : *'Le Gouvernement a encore voulu tenir compte -222'000 francs- des coûts liés à la prestation.'* Ce montant, soustrait au détriment des contribuables les plus faibles, doit compenser le travail fourni par la CCJU pour la redistribution aux ayants droit. Bien que cette information n'ait pas ravi le groupe socialiste, vu le public cible, ce dernier l'a estimée acceptable, considérant le contexte budgétaire actuel et en raison de l'application uniforme dudit émolument qui touchait toutes les prestations de ce type. Ainsi sur les 44,3 mio qui auraient dû être redistribués à 31.3% de la population jurassienne la moins favorisée, ce sont 220'000 francs qui seront prélevés en 2014, soit 0.5% de la masse finalement octroyée.

Or, le parlement a estimé, après avoir écouté l'excellente argumentation de différents députés, que malgré cette analyse des coûts, l'application du principe de l'émolument ne devait pas s'appliquer à la redistribution des paiements directs. Il a décidé de maintenir cet émolument à environ 0.015% en lieu et place des 0.25% prévus de la masse redistribuée. Il y a là une inégalité de traitement flagrante d'un facteur 30 au détriment des primes maladies que le groupe socialiste dénonce vivement et veut corriger au profit des plus faibles.

Au-delà de ces deux situations, c'est tout le système qui doit être clarifié, tant les différents milieux concernés sont variés. Notons encore que tous ne bénéficient pas des mêmes relais ou lobbies au parlement pour défendre leurs positions. Une bonne nouvelle néanmoins, l'information nous a été donnée en CGF que l'analyse en cours concernant cette problématique était bien avancée et qu'elle aurait répertorié la majorité des cas nécessitant ces prélèvements. Nous souhaitons ici féliciter la trésorerie générale et le gouvernement pour son sens de l'anticipation.

Concernant la situation actuelle et par analogie à la décision du parlement citée ci-dessus, le groupe parlementaire socialiste demande :

- **Que les sommes liées à la redistribution des réductions de primes d'assurances-maladie soient revues à la baisse dans une mesure identique à celle votée par le parlement concernant les redistributions des paiements directs.**
- **Que le gouvernement mette au plus vite en place, une manière uniforme et équitable de calcul pour ces prélèvements, afin de garantir une égalité de traitement entre les différents bénéficiaires.**

Montignez, le 19 décembre 2013

Le responsable :
Frein James

A. Veuc